



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/38/Add.3
15 décembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

Addendum

PROPOSITION DE PROJET: REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Le présent document est produit pour:

- **Ajouter** l'Appendice 5-A au Projet d'Accord joint à l'Annexe I.

Appendice 5-A

INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE ET RÔLES

1. L'Unité nationale de l'Ozone (désignée UNO dans les présentes) surveille les données de consommation de toutes les substances par le truchement des agences, des ministères collaborateurs et des bureaux régionaux du Ministère de l'Environnement.
2. Des inspections des usines reconverties sont organisées afin de s'assurer que les substances ne seront plus utilisées après la fin du projet.
3. Un système de permis constituera un outil de surveillance et de respect de la conformité aux mesures de contrôle. Il sera validé par l'intervention des vérificateurs qui inspecteront l'utilisation des CFC chez les distributeurs.
4. Au cours des prochaines années, l' Unité nationale de l'Ozone pourra à travers son appui institutionnel, assurer la continuité et donner son aval à la mise en oeuvre des plans.
5. Après la création de la structure de mise en oeuvre et de gestion (désignée SMG dans les présentes) un modèle de communication des données sera institué entre les agences et les institutions locales. Le format et les exigences de communication des données permettront une vérification transparente et continue de l'élimination dans le pays.
6. Le Gouvernement demandera officiellement à tous les bénéficiaires et distributeurs de respecter la réglementation en matière de collecte et de communication des données.
7. Les communications ainsi transmises seront vérifiées par le biais des rapports des autorités douanières .
8. Les informations collectées relatives aux activités de récupération comprendront:
 - Le nombre et le type d'appareils ayant fait l'objet de récupération de frigorigènes dans chaque atelier d'entretien;
 - La quantité de frigorigènes CFC récupérée et expédiée dans les centres de recyclage;
 - La quantité de frigorigènes CFC reçue des ateliers d'entretien et provenant de chaque centre de recyclage;
 - La quantité de frigorigènes CFC recyclée et retournée (vendue) aux ateliers;
 - D'autres données pertinentes pour la surveillance du système (quantité de frigorigènes CFC importée, etc.).

9. Des informations sur les coûts de la récupération et des activités de recyclage seront rassemblées annuellement, et de manière fortuite.
10. Les informations rassemblées dans les secteurs investissements porteront sur
 - L'évolution et l'achèvement des activités
 - La destruction là où elle s'impose, des vieux équipements à base de CFC.
 - La production et l'utilisation totales de CFC, et plus tard l'utilisation des produits de remplacement
 - Les coûts d'exploitation et d'investissements associés à la conversion.
 - Les stocks de CFC existants et leur transfert aux consommateurs autorisés
11. Les agences responsables entreprendront de manière régulière, la vérification et le contrôle de la mise en oeuvre des activités du Secteur conformément aux procédures établies du Fonds multilatéral et aux règlements de l'agence.
12. Un rapport annuel résumera les informations pertinentes sur les prix, la consommation et l'achèvement des projets de manière à ce que ces informations puissent servir de modèle de pour la mise en oeuvre annuelle l'année suivante
13. De plus amples informations sont disponibles dans le Plan national d'élimination aux chapitres consacrés aux activités de chaque secteur.

Le Tableau ci-dessous illustre la distribution des responsabilités et les exigences des communications dans le cadre du Plan national. :

Surveillance	Responsable	Compte rendu à	Nombre de fois/an
Élimination dans le secteur industriel			
Réfrigération Fabrication/Montage	PNUD/ONUDI	SMG/ UNO	3
Entretien Domestique/Commercial (PGF)	ONUDI	SMG / UNO	3
Mousses	Allemagne	SMG / UNO	3
Secteur entretien climatiseurs véhicules automobiles	France	SMG / UNO	3
Secteur Solvants	ONUDI	SMG / UNO	3
Importation			
Importations des CFC	Direction des Douanes (DD)	SMG / UNO	1
Répartition du secteur	SMG	SMG / UNO	1
Réglementation			
Conseil législatif	UNO/PNUE	SMG	1
Bureau des normes	UNO/PNUE	SMG	1
Quota	UNO/DD	SMG	1
Mise en œuvre générale			
Rapport périodique Global	IMAF/UNO/PNUE	FM /EXCOM	1

SMG= Structure de mise en œuvre et de gestion
